

**Section A – Renseignements sur la course**

Affiliation politique	Code de la circ.	Circonscription	Date de début aaaa/mm/jj	Date de désignation aaaa/mm/jj
-----------------------	------------------	-----------------	-----------------------------	-----------------------------------

**Section B – Renseignement sur le candidat**

Nom complet

**Section C – Renseignement sur l'agent financier**

Nom complet

**Section D – Excédent**

Montant de l'excédent disposé	
Date de la disposition – aaaa/mm/jj	

**Section E – Disposition de l'excédent**

Paiement au parti enregistré

Paiement à l'association enregistrée ayant tenu la course à l'investiture

Paiement à l'agent officiel du candidat soutenu par le parti enregistré dans la circonscription

**Section F – Documents requis**

Les documents suivants doivent accompagner ce rapport : dernier relevé bancaire, preuve de la fermeture du compte bancaire, preuve de la disposition de l'excédent et toute autre pièce justificative, le cas échéant.

**Section G – Déclaration**

Par la présente, je déclare que, à ma connaissance, les renseignements contenus dans le présent relevé sont complets et exacts.

Signature de l'agent financier \_\_\_\_\_ Date de signature de l'agent financier  
aaaa/mm/jj \_\_\_\_\_

**Section H – Avis de confidentialité**

Les renseignements personnels contenus dans le *Relevé du surplus du candidat à l'investiture* (le Relevé) sont recueillis afin de satisfaire aux exigences liées au financement politique énoncées dans la *Loi électorale du Canada* (la Loi). Ces renseignements peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la Loi. Quiconque ne présente pas ce Relevé au directeur général des élections (DGE) contrevient à la Loi. La Loi exige que ce Relevé soit publié par le DGE, selon les modalités qu'il estime indiquées. Le DGE est tenu, aux termes de la Loi, de rendre le Relevé disponible pour consultation à quiconque en fera la demande. En ce qui a trait à vos renseignements personnels, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* vous garantit les droits suivants : a) le droit d'accès; b) le droit de demander des corrections au besoin; c) le droit de protection. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels (FRP) Financement politique - Élections PPU 010. On trouvera une description du FRP à [elections.ca](http://elections.ca).